

# LES MUTATIONS DU DROIT APPLICABLE A LA CONTRAINTE

## COLLOQUE GENDARMERIE NATIONALE

«La mise en oeuvre de la contrainte par les gendarmes présente la particularité d'être tout à la fois indispensable et redoutable pour les droits et libertés des personnes. Elle ne peut se concevoir dans un Etat de droit que sous réserve d'une réglementation minutieuse et d'un contrôle juridictionnel efficace.

Or, ces dernières années, ces deux facettes ont connu des mutations profondes pour répondre aux évolutions contemporaines de la société : la loi anticasseurs, le développement de la contrainte préventive, l'investissement de l'espace dématérialisé ou la mise en concurrence du juge judiciaire et du juge administratif en sont des illustrations. Cette journée d'étude se propose de croiser les regards des gendarmes et des universitaires sur ces mutations et leurs conséquences.»

### ORGANISATION :

Le Centre de recherche de l'Ecole des officiers de la Gendarmerie nationale (CREOGN)

Le Centre Innovation et Droit de la Faculté de droit, sciences économique et politique de l'Université de Bourgogne (CID)

Le Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal de l'Université Côte d'Azur (CERDACFF)

Avec le soutien de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense (AFDSD)

### ORGANISATION SCIENTIFIQUE :

Aurélie CAPPELLO

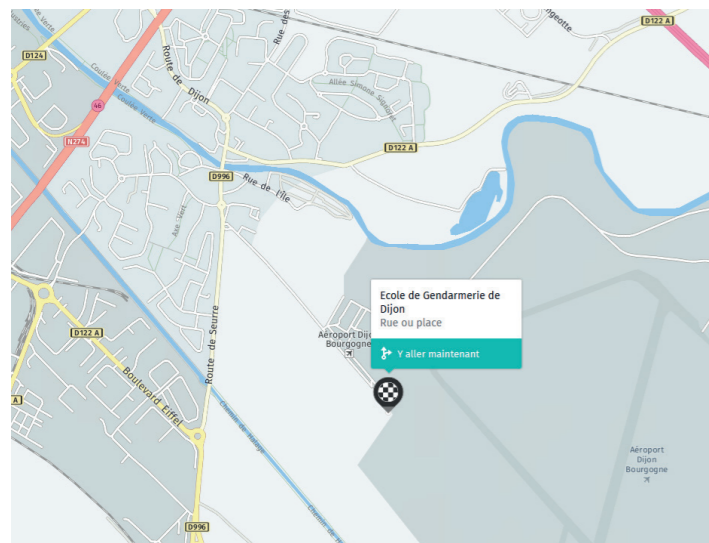
Charlotte DUBOIS

Xavier LATOUR

Marc WATIN-AUGOUARD

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

<https://www.weezevent.com/colloque-les-mutations-du-droit-applicable-a-la-contrainte>



ECOLE DE GENDARMERIE DE DIJON

917 RUE DE L'AVIATION

BP 80034

21601 LONGVIC CEDEX

*Nota Bene : si votre GPS n'indique pas la rue de l'école, vous pouvez utilement suivre la direction « Aéroport de DIJON ».*



LE MARDI 26  
NOVEMBRE  
2019

ECOLE DE GENDARMERIE  
DE DIJON



**9H : ACCUEIL**

**9H30 : OUVERTURE**

**Pascal Hurtault**, Général, Commandant de l'Ecole de Gendarmerie de Dijon  
**Alain Bonnin**, Professeur des Universités, Président de l'Université de Bourgogne  
**Régis Vabres**, Professeur de droit privé et sciences criminelles, directeur du CID et  
**Vincent Thomas**, Professeur de droit privé et sciences criminelles,  
Doyen de la Faculté de droit et sciences économique et politique  
**Marc Watin-Augouard**, Général d'armée (2S), directeur du CREOGN

**PROPOS INTRODUCTIFS,**

**Bernard Schmeltz**, Préfet de Bourgogne-Franche-Comté  
**Xavier Latour**, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur, CERDACFF (EA 7267)  
Doyen de la Faculté de droit et de science politique

**1ER AXE : L'ENCADREMENT RENOUVELÉ DE LA CONTRAINTE**

**10H : PRÉSIDENTE : Charlotte Dubois**,  
Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bourgogne

**FORMATION ET DÉONTOLOGIE**

**Sébastien Cojean**, gendarme-doctorant en psychologie à l'Université de Tours

**LA PLACE DE LA LÉGITIME DÉFENSE DANS L'ACTION DE LA GENDARMERIE**

**Yves Mayaud**, Professeur émérite de l'Université Paris II

**L'USAGE DE LA FORCE**

**Aurélie Cappello**, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

**11H : ECHANGES**

**11H15 - 11H30 : PAUSE**

**LE MAINTIEN DE L'ORDRE, ASPECTS LÉGAUX (LOI ANTI-CASSEURS)**

**Marthe Bouchet**, Maître de conférences à l'Université Paris II

**CONTRAINTÉ ÉTATIQUE ET POLICE DE FOULES**

**François Dieu**, Professeur de sociologie à l'Université  
Toulouse I-Capitole, IDETCOM (EA 785)

**LE MAINTIEN DE L'ORDRE, ASPECTS PRATIQUES (DOCTRINE DU MAINTIEN DE L'ORDRE ET ARMES UTILISÉES)**

**Pierre Casaubieilh**, Général de division, adjoint au directeur des opérations et de l'emploi

**ECHANGES**

**12H30 - 14H : DÉJEUNER**

**2ÈME AXE : LA DIVERSIFICATION DES FORMES DE CONTRAINTE**

PRÉSIDENT : **XAVIER LATOUR**

**14H : ESPACE CYBER : NOUVELLE DIMENSION DE LA CONTRAINTE**

**Marc Watin-Augouard**, Général d'armée (2S), directeur du CREOGN

**LA CONTRAINTE PRÉVENTIVE**

**Christian Vallar**, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur, directeur du CERDACFF (EA7267)  
Doyen honoraire de la Faculté de droit et science politique

**ECHANGES**

**14H45- 15H00 : PAUSE**

**3ÈME AXE : LE CONTRÔLE DE LA CONTRAINTE**

PRÉSIDENTE : **AURÉLIE CAPPELLO**

**POINTS DE VUE SUR LES COMPÉTENCES DU JUGE ADMINISTRATIF ET DU JUGE JUDICIAIRE**

**Yan Laidié**, Professeur de droit public à l'Université de Bourgogne et  
**Pauline Le Monnier de Gouville**, Maître de conférences à l'Université Paris II

**15H40 : ECHANGES**

**LA CEDH À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE DANS LE CONTRÔLE DE LA CONTRAINTE**

**Hélène Tourard**, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

**LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT ET DU GENDARME EN CAS DE MAUVAIS USAGE DE LA CONTRAINTE**

**Michel Labbé**, Général de corps d'armée, commandant l'Inspection générale de la gendarmerie nationale

**16H30 : ECHANGES**

**CLÔTURE,**

**Eric Mathais**, Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Dijon

**17H00 : FIN**